



Pour la fin du projet éolien Belle-Île, Groix, Quiberon, Soyons nombreux au rassemblement du 14 février à Quiberon

29 janvier 2026

Un vrai mouvement populaire se forme contre le projet éolien flottant Bretagne Sud

Malgré 5 années de protestations de diverses associations citoyennes, le projet éolien Bretagne-Sud semblait devoir avancer de façon inéluctable : pseudo-consultation suivie en mai 2021 par le choix autoritaire de la pire des localisations possibles, face aux aiguilles de Port Coton, puis désignation tout aussi opaque en mai 2024 d'un lauréat germano-belge, qui n'avait pourtant ni les compétences techniques ni les capacités financières de conduire le projet... Impossibilité aux associations de contester juridiquement ce choix.

Cela jusqu'au frémissement de l'été 2025 où l'attitude provocatrice du promoteur Pennavel de vouloir tenir des stands de propagande dans les principales communes concernées suscita des réactions de rejet, à Groix, Belle-Île, Erdeven.

Depuis lors, diverses réunions publiques (dont celles des Gardiens du Large) connurent une affluence nouvelle...

Le tournant : l'entrée en scène des assemblées élues fin 2025. La réponse des communes à la consultation préfectorale sur le raccordement des parcs éoliens AO5 et AO9 par RTE fit alors l'effet d'une bombe : ayant pour la première fois l'occasion de se prononcer, associant raccordement et projet éolien dans sa totalité, la plupart des conseils municipaux répondirent par un avis négatif, souvent unanime.

Et ce bel ensemble reçut l'appui du Conseil départemental du Morbihan.

Le but poursuivi par tous : un arrêt (ou moratoire) du projet.

La motivation dominante, la protection des paysages et de l'environnement.

Des machines flottantes de 340 ou 380 m (le double de celles de Saint-Nazaire) ne pourront qu'avoir un impact considérable et irréversible sur le littoral morbihannais, affectant non seulement les communes les plus proches, mais marquant populations et visiteurs par centaines de milliers, depuis l'archipel des Glénan jusqu'à Saint-Gildas-de-Rhuys. Importe à tous la protection du patrimoine naturel (en référence, les éoliennes de Saint-Brieuc prévoient et autorisent la mort de 54 espèces d'oiseaux et de 5 espèces de mammifères marins), du patrimoine culturel et environnemental, partiellement classé UNESCO, la sauvegarde de l'identité du littoral morbihannais, avec souvent la protection des métiers de la pêche artisanale, condamnée par les éoliennes flottantes et si chère au cœur des Bretons.

Des expressions diverses...

« *Oui aux énergies renouvelables, non au saccage de nos paysages* » : l'expression publique de certains maires, qui peut rappeler le « en même temps » macronien, peut porter à confusion. Rappelons que les désirs légitimes de compromis apparus lors du pseudo-débat public de 2020/21, qui déjà essayaient de faire ployer les décideurs en faveur d'un éloignement des éoliennes, ne résistèrent pas aux contraintes géographiques des zones militaires, ni au despotisme d'un Etat central qui n'entendait rien négocier. Cette nostalgie marque cependant un vrai refus du projet « tel qu'il est »...

Une réalité technico-économique commune : un système électrique en apoplexie des énergies intermittentes

Après 10 ans d'ajout de centrales éoliennes ou solaires qui ravagent nos contrées, développées au prix du doublement de la facture électrique domestique, on constate que la croissance rapide de la consommation d'électricité qui les motivait n'a pas été observée, ni ne le sera à moyen terme, la croissance réelle des nouveaux usages de l'électricité ne répondant pas aux prévisions.

Après un long déni, le principal ordonnateur du développement du système électrique, prévisionniste et en même temps gestionnaire du réseau à Haute Tension, la société publique RTE, vient de reconnaître cette réalité. Elle en déduit logiquement qu'il est nécessaire de revoir à la baisse la mise en service de projets renouvelables nouveaux, **les premiers à retirer étant les plus coûteux, à savoir l'éolien flottant.**

Cela offre une claire possibilité d'interrompre Bretagne-Sud (Belle-Île, Groix, Quiberon), premier projet éolien flottant industriel estimé à 10 milliards d'€, dont la construction ne devrait commencer qu'en 2028.

Le moratoire du projet est donc une revendication très réaliste, qui fédère les opposants, à nous de la faire avancer le 14 février (15h00 – plage de Quiberon)